

Réduction des fuites dans les réseaux et réservoirs d'eau potable

NEW

APPEL
À PROJETS
2023-2024

Date limite de
dépôt des dossiers :
29 février 2024
mai 2024
31 juillet 2024

Sur le bassin Artois Picardie, près de 20% de l'eau prélevée pour l'eau potable est perdue à cause des fuites dans les réseaux et n'arrive pas à l'utilisateur. Ces fuites génèrent un surcoût d'exploitation et surtout une pression supplémentaire sur la ressource en eau alors que les perspectives de disponibilité diminuent.

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan Eau) présenté le 30 mars 2023 par le Président de la République comprend 53 mesures concrètes afin de répondre aux grands enjeux de sobriété des usages, de disponibilité et de qualité de la ressource.

Parmi ces mesures, la résorption des fuites sur les réseaux et infrastructures d'eau potable est un des leviers à actionner pour atteindre l'objectif de diminution de 10% de volume d'eau prélevée d'ici 2030.

QUELS ENJEUX SONT CONCERNÉS ?



- Réhabiliter le patrimoine : réseaux d'eau potable, réservoirs et châteaux d'eau
- Améliorer la connaissance des réseaux et ouvrages
- Économiser la ressource eau et le budget d'exploitation

QUELLES SONT LES ACTIONS SOUTENUES ?



- Travaux de remplacement ou réhabilitation des canalisations du réseau de distribution d'eau potable, incluant le cas échéant, les reprises de branchements.
- Réhabilitation de l'étanchéité des cuves des réservoirs de stockage et châteaux d'eau.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU ?



- 19.5 millions d'euros mobilisés (17.5M pour les réseaux et 2M pour les réservoirs)
- Subvention de 40% du montant finançable
- Subvention complémentaire de 15% (communes éligibles à la solidarité territoriale)

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?



- Collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la production et la distribution d'eau potable.



Réduction des fuites dans les réseaux et réservoirs d'eau potable

QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?

Ouverture de l'appel à projets :
23 octobre 2023

Date limite de dépôt des dossiers :
29 février 2024
31 mai 2024
31 juillet 2024

OÙ TROUVER LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES ?

Les documents sont consultables
et téléchargeables sur le site
www.eau-artois-picardie.fr :
Rubrique accès directs
Appels à projets

Pour plus d'information :
Mission Mer du Nord
Jean-Philippe KARPINSKI
Tél : 03.27.99.90.63
jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr
Mission Littoral
Ludovic LEMAIRE
Tél : 03.21.30.95.75
l.lemaire@eau-artois-picardie.fr
Mission Picardie
François BLIN
Tél : 03.22.91.94.88
f.blin@eau-artois-picardie.fr

COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

Un seul dossier par tranche de travaux

Pour les travaux de réseaux : demande via le formulaire Excel «Service en ligne». Complété d'un dossier technique et administratif ; renseignements généraux sur le maître d'ouvrage, caractéristiques du réseau/UDI (données SISPEA), diagnostic/plan d'actions reprenant la démarche de hiérarchisation et de priorisation des travaux de renouvellement (recensement des fuites, casses, matériaux sensibles ... gains envisagés sur le rendement, volume économisé), plan de localisation des travaux, plan de masse.

Pour les travaux de réservoirs et châteaux d'eau : dossier sous format papier à :
Agence de l'Eau Artois Picardie
Appel à projets « Réduction des fuites dans les réseaux et réservoirs d'eau potable »
200 rue Marceline Centre tertiaire de l'arsenal BP. 80818 – 59508 DOUAI CEDEX
Les dossiers devront comporter les caractéristiques de l'ouvrage, le diagnostic préalable ainsi que le devis détaillé.